AGESSA

2e trimestre 20

Période acquittée

1er trimestre 20

21 bis rue de Bruxelles 75349 PARIS CEDEX 09

3e trimestre 20

4e trimestre 20

découper ce

coupon et de le

joindre à votre règlement



Identification diffuseur

secu-artistes-auteurs.fr

Agessa 21 bis rue de Bruxelles 75439 Paris Cedex 09

Liste nominative

des auteurs - 2/2

N° Agessa	N° Siret
☐ Madame ☐ Monsieur	
N° de Sécurité Sociale	
Nom	Prénom
N° Ru	ıe
CP Vil	le la
Pays	
Montant brut HT des droi	its versés Montant contribution de 1,10 % ,
	€ Montant des cotisations précomptées* , €
Activité de l'auteur	
	ochez cette case si la rémunération a été versée au titre des revenus accessoires)
Ayant droit (cochez cette d	case si la personne a perçu des droits d'auteur en tant qu'héritier)
☐ Madame ☐ Monsieur	
N° de Sécurité Sociale	
Nom	Prénom
N° Ru	
CP Vil	
Pays	
Montant brut HT des droi	its versés Montant contribution de 1,10 % ,
	€ Montant des cotisations précomptées* ,
Activité de l'auteur	
·	ochez cette case si la rémunération a été versée au titre des revenus accessoires)
Ayant droit (cochez cette	case si la personne a perçu des droits d'auteur en tant qu'héritier)
☐ Madame ☐ Monsieur	
N° de Sécurité Sociale	Duán a sa
Nom Ru	Prénom
CP Vil	
Pays Montant brut HT des droi	i ts versés Montant contribution de 1,10 % €
	€ Montant des cotisations précomptées* ,
Activité de l'auteur	ochez cette case si la rémunération a été versée au titre des revenus accessoires)
	case si la nersonne a nercu des droits d'auteur en tant qu'héritier)

^{*} Lorsque la rémunération d'un auteur est supérieure à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 158 928 € en 2018) le taux des cotisations et contributions à précompter est de 10,45 % pour la part excédant ce plafond.